



Règlement de l'Oasis

Foyer : Cafétéria / Salle de travail / Terrasse

Admission :

- La cafétéria est ouverte uniquement aux élèves du lycée. Les collégiens sont autorisés à déjeuner uniquement le mercredi midi.
- L'accès à la cafétéria n'est pas autorisé à un élève qui devrait être en cours.
- Les élèves doivent connaître et respecter le règlement intérieur de l'Oasis et de l'établissement.

Comportement :

- Les élèves doivent avoir un comportement exemplaire et une tenue appropriée.
- Il est important de prendre en compte les règles de sécurité et d'hygiène alimentaire comme l'interdiction d'apporter de la **nourriture de l'extérieur**.
- **Les élèves sont priés de laisser les locaux propres et les chaises rangées ainsi que de ne pas dégrader le matériel.**

*En cas de comportement inapproprié et de règles non suivies,
la Direction prononcera la sanction qu'elle jugera adaptée.
Elle peut notamment décider de la fermeture de l'Oasis pour une durée indéterminée.*

L'Oasis est équipée d'un système de vidéosurveillance.

Horaires :

- Les horaires d'ouverture de l'Oasis sont :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 8h00 à 15h35
Mercredi : 8h00 à 14h25

- Les collations (viennoiseries, barres de céréales, compotes...), boissons et cafés ne sont à consommer que dans l'enceinte de l'Oasis ou sur sa terrasse.

Il est **strictement interdit** de consommer dans les couloirs ou les salles de cours.

Activités :

- La salle de travail est mise à disposition pour ceux qui désirent travailler dans le silence, le calme et le respect des autres.

Internet et mobile :

- L'utilisation du téléphone portable est autorisée uniquement dans l'enceinte de l'Oasis, et il est strictement interdit sur sa terrasse.

Signature de l'élève
Précédée de « lu et approuvé »

Signature des parents
Précédée de « lu et approuvé »